

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_103 : DEMANDE DE SUBVENTION : AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE PIÉTONNE ET CYCLABLE (RUE TONIMARIÉ) - COMMUNE DE MARSSAC-SUR-TARN

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

**N° DEL2019_103 : DEMANDE DE SUBVENTION : AMÉNAGEMENT D'UNE
VOIE PIÉTONNE ET CYCLABLE (RUE TONIMARIÉ) - COMMUNE DE
MARSSAC-SUR-TARN**

Pilote : Déplacements doux

Madame Sarah LAURENS, rapporteur,

Le schéma directeur cyclable communautaire prévoit l'aménagement d'une voie piétonne et cyclable (longueur : 120 m, largeur 3 m) sur la commune de Marssac-sur-Tarn, le long de la rue Tonimarié, entre la rue des écoles et la rue de la mairie.

Cet aménagement prolonge la voie piétonne et cyclable réalisée sur une partie de la rue Tonimarié, dans le périmètre de la ZAC de Bourdelas, et permet de créer une liaison en site propre entre l'école, la mairie et le nouveau complexe omnisports.

Cette voie permet également de boucler la liaison avec la voie piétonne et cyclable (1km) déjà réalisée le long de l'avenue d'Albi en 2015.

Le montant des travaux s'élève à 26 000 €HT.

Pour cet aménagement, l'Agglomération sollicite une subvention auprès du Département du Tarn (contrat Atout Tarn 2018-2020).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement voie piétonne et cyclable – Rue Tonimarié – Commune de Marssac-sur-Tarn	26 000	Département	5 200
		Agglomération	20 800
TOTAL	26 000	TOTAL	26 000

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le schéma directeur cyclable communautaire adopté le 2 juillet 2013,

VU l'avis du Bureau communautaire du 27 mars 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la réalisation d'une voie piétonne et cyclable sur la commune de Marssac-sur-Tarn, le long de la rue Tonimarié, entre la rue des écoles et la rue de la mairie, inscrite au schéma directeur cyclable communautaire.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement voie piétonne et cyclable – Rue Tonimarié – Commune de Marssac-sur-Tarn	26 000	Département	5 200
		Agglomération	20 800
TOTAL	26 000	TOTAL	26 000

SOLLICITE la subvention prévue dans le plan de financement auprès du Département du Tarn (contrat Atouts Tarn 2018-2020).

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL